



CSA Ministériel du 27 novembre 2025

Déclaration liminaire

Monsieur le garde des Sceaux, Madame la secrétaire générale,

Avant toute chose, nous souhaitons rendre hommage à notre amie et camarade Aline Beauducel, éducatrice PJJ à l'UEMO de Rodez, décédée fin octobre durant l'exercice de ses missions. Nous souhaitons également rendre hommage à notre collègue et camarade Julien Grégoire, vice-président en charge du correctionnel du tribunal judiciaire de Bobigny qui a mis fin à ses jours la semaine dernière. Nos pensées vont à leurs familles, à leurs amis, à leurs collègues.

S'agissant du CSA d'aujourd'hui, la CGT et le SM constatent, Monsieur le ministre, que votre rouleau compresseur est toujours en ordre de marche. Depuis votre nomination à la tête de ce ministère en décembre 2024, votre volonté manifeste de changements radicaux et profonds au sein de cette maison ne faiblit pas, bien au contraire, et particulièrement pour l'administration pénitentiaire. Vous avez souhaité marquer votre empreinte en tant que garde des Sceaux, on peut dire que vous avez réussi et que vous poursuivez inlassablement votre feuille de route sans y mettre réellement les moyens adéquats et efficaces. Il faut faire coûte que coûte quitte à sacrifier des personnels. Preuve en est l'éviction du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Rennes-Vezin car il fallait un coupable en réponse à l'évasion d'un détenu lors d'une permission de sortir collective. La CGT et le SM dénoncent les méthodes employées : annoncer par la voie médiatique sa mise au placard est purement scandaleux !!! Son limogeage est la démonstration de votre méthode : il faut un coupable, vite, et surtout quelqu'un qui n'est pas dans votre entourage politique. Peu importe que les faits relèvent d'un problème systémique, peu importe la réalité opérationnelle. Votre communication prime toujours sur la vérité. Cela nous rappelle malheureusement l'affaire de Pornic en 2011 où Nicolas Sarkozy avait scellé le sort du directeur interrégional.

D'ailleurs, toujours en lien avec ces permissions de sortir, nous observons qu'une fois encore, toutes les occasions sont bonnes pour présenter les juges comme des irresponsables et les droits fondamentaux comme un danger à neutraliser. La polémique de ces derniers jours autour d'une permission de sortir octroyée par un.e juge de l'application des peines vient s'ajouter à la longue liste des attaques violentes et illégitimes contre l'institution judiciaire.

Monsieur le garde des Sceaux, dans une démocratie saine, les juges devraient pouvoir exercer leur métier sans risquer d'être soumis à la vindicte de syndicats, des chaînes d'information, de la classe politique ou pire, du garde des Sceaux lui-même.

Car vous le savez, au-delà de l'agitation récente, le mal est bien plus profond : la CGT et le Syndicat de la magistrature constatent depuis plusieurs mois des atteintes lourdes, graves, directes à l'encontre des décisions des juges qui octroient des permissions de sortir. Ainsi, demandiez-vous monsieur le Ministre aux parquets dans une dépêche du 3 novembre 2025 d'émettre des avis défavorables à des permissions de sortir en rajoutant des critères non prévus par la loi, tandis qu'en parallèle, l'administration pénitentiaire est invitée à remettre en cause de façon de plus en plus fréquente l'obligation qui fait son cœur de métier (comme c'est au demeurant rappelé dans les missions de la DGAP) : l'exécution des décisions de justice. Ainsi, les entraves se multiplient dans les établissements pénitentiaires :

- Freins massifs et répétés à l'exécution de permissions de sortir collectives ou individuelles ;
- Refus de mettre à disposition les modalités d'accompagnement des permissions de sortir préalablement déterminées ;
- Demandes de réexamen en vue du retrait de permissions de sortir déjà octroyées par des juges au prétexte de l'existence d'alternatives en visioconférence ou d'autres motifs non prévus par la loi.

Votre croisade contre les permissions de sortir est aussi une croisade contre l'indépendance de la justice et contre le principe même de l'application des peines. Nous ne l'accepterons pas.

Revenons sur votre feuille de route. Le premier quartier de lutte contre la criminalité organisée a vu le jour à Vendin-le-Vieil sans effectifs supplémentaires à l'organigramme de référence alors que cela nécessite une prise en charge adaptée des profils hébergés afin d'assurer pleinement la sécurité des personnels. Condé sur Sarthe vient d'accueillir ses premiers détenus et vous avez déjà annoncé que plusieurs QLCO seront mis en place dans les mois à venir. Ces annonces ne sont pas sans

conséquences sur la capacité d'accueil des personnes condamnées actuellement hébergées sur ces sites. En effet, nos établissements pour peine sont déjà saturés et la situation des maisons d'arrêt est catastrophique. Au 01 septembre dernier, plus de 84 300 personnes détenues pour 62 614 places opérationnelles dont 5 500 personnes dorment à même le sol. Alors oui, pour la CGT et le SM, notre priorité est de lutter contre cette surpopulation carcérale afin que les conditions de détention puissent être conformes à la dignité humaine et que les agents puissent exercer dans de bonnes conditions de travail. Vous martelez que vous y prêtez attention mais permettez-nous d'en douter vu le contexte actuel. Faut-il un autre drame pour réveiller une fois de plus les consciences ? Nos propos vont déranger, on le sait, mais ne serait-ce pas la priorité au moment où l'on se parle ? Et comme si ce climat de défiance généralisée ne suffisait pas, l'affaire de Vendin-le-Vieil vient éclabousser votre propre stratégie sécuritaire. Soyons clairs : ce n'est pas la permission de droit qui est un scandale. C'est VOTRE choix du profil placé dans un QLCO. Qui peut imaginer cela raisonnable ? Qui, au ministère, a validé un tel non-sens ? Qui, dans votre entourage, a décidé de mettre les personnels en première ligne en mélangeant un statut juridique incompatible avec un niveau de dangerosité extrême ?

Vous avez transformé le « premier QLCO de France » en vitrine politique, mais certainement pas en outil cohérent. Et la permission de droit ne fait que révéler l'absurdité de votre propre construction. Vous parlez de lutter contre le crime organisé, mais vous placez en QLCO un profil sur lequel la loi impose des permissions automatiques. C'est une faute politique majeure.

Et maintenant ? Maintenant, ce sont encore les personnels qui rattrapent vos erreurs, qui gèrent les risques, qui encaissent les conséquences, pendant que vous, vous continuez vos déclarations martiales sur les plateaux télé.

Le CSA Ministériel de ce jour doit évoquer la création d'une direction générale et d'une inspection générale de l'administration pénitentiaire. La CGT et le SM estiment que ce n'est franchement pas la priorité du moment et ce copier-coller de ce qui se fait au ministère de l'Intérieur ne nous correspond pas. Une direction générale de l'administration à 2 jambes ou 2 piliers comme vous aviez pu le décrire à l'ENAP : « une sécurité pénitentiaire et une insertion et probation afin de donner aux agents d'insertion et de probation toute leur place dans une administration centrale ». Nous pensons que nous sommes loin du compte dans l'annonce que vous avez pu faire.

Pour ce qui est de l'inspection générale, la DAP a essayé de nous convaincre lors de nos échanges sur ce sujet mais nous restons dans l'idée qu'il s'agira une nouvelle fois de mercenaires prêts à tout pour trouver le coupable idéal en cas d'évènement majeur dans l'administration pénitentiaire. On connaît déjà celui-ci, la petite main qui

a mal effectué son travail...

Le glissement vers l'Intérieur nous inquiète fortement. La création de la police pénitentiaire n'est pas faite pour nous rassurer et il y a fort à parier qu'elle se mette en place avec peu ou pas de moyens ou que certaines missions dévolues à la police nous reviennent. En parlant de missions, ou plutôt de métier, comment ne pas évoquer l'incarcération de Nicolas SARKOZY au quartier isolement du centre pénitentiaire de Paris La Santé le 21 octobre dernier, où 2 agents de police armés ont également été affectés. En tant que représentants du personnel que nous sommes, c'est un véritable affront qui a été fait aux personnels de surveillance. Un dispositif ordonné par le ministère de l'intérieur avec votre complicité. Lors de vos déplacements en établissements et structures pénitentiaires ou encore dans les médias, vous louez les mérites des personnels sur leur métier, puis remettez tout en cause en reléguant leur professionnalisme aux oubliettes et doutez de leur intégrité.

Pour la CGT et le SM, par votre statut de garant de notre institution judiciaire, vous avez franchi la ligne rouge en acceptant des policiers armés pour assurer la sécurité d'une personne détenue condamnée pour association de malfaiteurs. N'acceptant pas cette décision, la CGT Pénitentiaire et la CGT Intérieur ont décidé de porter un recours auprès du tribunal administratif de Paris.

Sur le plan budgétaire, nous attendons toujours la parution du décret sur la mise en place de la filière technique. Le sujet n'étant pas clos, nous demandons que les discussions reprennent sur les axes suivants :

- Localisation des postes en administration centrale comme dans les différents services déconcentrés ;
- Plan de fonctionnarisation des contractuels cédés sur des missions techniques ;
- Possibilité de passage en technique des anciens contractuels fonctionnarisés sur des postes d'administratif dans le cadre du plan Sauvadet ;
- Débat sur la ré-internalisation de missions confiées à des sociétés privées ;
- Arrêtés RIFSEEP à discuter avec montants IFSE et groupes de fonction à définir (y compris pour les agent.es affectés en services déconcentrés de la DAP).

Par ailleurs, si le budget de fonctionnement ne serait pas en baisse en 2026, nous craignons quand même que les coupes sombres qui ont eu lieu dans les services en 2025 perdurent.

Vos représentant.e.s CGT et SM